

Convocation – Ordre du jour

Lyon, le 25 novembre 2022,

Affaire suivie par la Direction des affaires juridiques et
institutionnelles
Site Descartes
Mail : conseil.administration@ens-lyon.fr

Madame, Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir assister à la séance plénière du conseil d'administration de l'Ecole normale supérieure de Lyon qui se tiendra le :

Lundi 12 décembre 2022 de 9h00 à 13h00

En présentiel : Salle D8-006

Site Buisson

L'ordre du jour est arrêté comme suit :

I. PARTIE A (sujets d'orientation générale qui font l'objet d'une présentation orale et d'un échange)

Point d'actualité

- I.1. Approbation des procès-verbaux des séances du 7 juillet, 27 septembre et 20 octobre 2022 (vote)

Décisions financières et budgétaires (vote) :

- I.2. Budget initial 2023
I.3. Contrôle interne budgétaire et comptable 2023 : cartographie des risques (pour information) et plan d'actions 2023
I.4. Protocole transactionnel avec la Métropole de Lyon
I.5. Protocole transactionnel avec la COMUE Université de Lyon

- I.6. Critères d'attribution des bourses Master SFRI
- I.7. Admission en non-valeur et remises gracieuses

Décisions réglementaires (vote) :

- I.8. Campagne d'emplois 2023
- I.9. Adoption du règlement intérieur du service commun de la documentation de la Bibliothèque Diderot de Lyon
- I.10. Charte des thèses
- I.11. Examen des demandes de dispense de remboursement des anciens normaliens élèves en situation de rupture de l'engagement décennal

II. PARTIE B (sujets techniques qui peuvent sur demande faire l'objet d'une présentation orale et d'un échange)

Décisions budgétaires et financières (vote) :

- II.1. Concours, contributions, cotisations et subventions versées aux associations internes
- II.2. Frais de mission : modification des seuils de remboursement des hébergements
- II.3. Sorties d'inventaire
- II.4. Marché de prestations de sécurité incendie et de sûreté gardiennage
- II.5. Modalités d'exonération partielle des droits d'inscription des étudiants extra-européens, mobilité internationale pour l'année universitaire 2023-2024
- II.6. Tarifs PBES
- II.7. Programmation budgétaire des dépenses 2023 financées par la CVEC
- II.8. Modification de la rémunération des membres de jurys de concours

Décisions réglementaires (vote) :

- II.9. Suivi portail Master : capacité d'accueil
- II.10. Convention de partenariat avec le Musée des Confluences

III. Points d'information

- III.1. Retour sur les élections professionnelles
- III.2. Démissions d'élève

IV. Questions diverses

Je vous rappelle que les dispositions relatives à la représentation des membres du conseil par mandat prévues par le règlement intérieur sont applicables (procuration en annexe).

L'ensemble des pièces pouvant éclairer les débats est consultable sur la plateforme dédiée au conseil d'administration à l'adresse suivante : <https://ged.ens-lyon.fr/>. Je vous rappelle que vous avez reçu par message électronique les informations de connexion nécessaires (identifiant et mot de passe).

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de ma considération distinguée.

Yanick RICARD

Administrateur provisoire de l'ENS de Lyon

